académie Versailles

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

COUPONS TRANSPORT

Année scolaire 2010-2011

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

Nom, Prénom de l'agent : .....

.....

Grade : .....

N°INSEE : .....

Septembre :	Octobre :
Novembre :	Décembre :
Janvier :	Février :
Mars :	Avril :
Mai :	Juin :

Année scolaire 2010-2011
ADM : 206 –

académie Versailles

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

La prise en charge partielle des frais de transport est calculée sur la base du nombre de zones traversées pour effectuer le trajet de la résidence habituelle au lieu de travail dans le temps le plus court.

☐ 1ère demande ☐ Renouvellement (mêmes zones) ☐ Changement de zones

NOM : ..... PRENOM : .....

N° INSEE : .....

AFFECTATION : ....

GRADE : ..... DISCIPLINE : .....

QUESTIONNAIRE A SERVIR PAR L'AGENT

DOMICILE HABITUEL

N° ..... RUE : .....

COMMUNE : .....

CP ..... BUREAU DISTRIBUTEUR .....

LIEU DE TRAVAIL

N° ..... RUE : .....

COMMUNE : .....

CP ..... BUREAU DISTRIBUTEUR .....

ARRET, STATION OU GARE DESSERVANT : * votre domicile : .....

* votre lieu de travail : .....

COCHEZ LA OU LES CASES CORRESPONDANT A VOTRE SITUATION

☐ Agent résidant dans la zone de compétence des transports parisiens.

☐ Agent résidant hors de la zone de compétence des transports parisiens.

MOYENS DE TRANSPORT UTILISES

SNCF ☐ RER ☐
AUTOBUS ☐ METRO ☐
CARS APTR ☐

PASSE NAVIGO ☐ HEBDOMADAIRE ☐ MENSUELLE ☐ ANNUELLE

ZONES : de ..... à .....

Je déclare :

- que mon transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail n'est pas assuré par l'administration ;
- que je ne suis pas logé par l'administration à proximité immédiate de mon lieu de travail ;
- que je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir concernant ma résidence habituelle, mon lieu de travail, ou les moyens de transport utilisés.

A ....., le .....

VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT ET CACHET

SIGNATURE DE L'AGENT

IMPORTANT

Fausses déclarations : Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner l'application des sanctions disciplinaires prévues au titre V du statut général des fonctionnaires, voire de sanctions pénales (loi n° 68 490 du 31 juillet 1968).

SERVICES GESTIONNAIRES DES TRAITEMENTS 2010/2011

Division	Service	Catégorie de personnels
DE (Division de l'Encadrement)		Personnels de direction Personnels d'inspection CASU
DPE (Division des personnels enseignants)	**DPE 2**	Professeurs contractuels Vacataires, assistants d'éducation Maîtres auxiliaires MI / SE Maîtres de demi-pension Assistants étrangers
	DPE4	EPS Agrégés, Professeurs, Chargés d'enseignement, Adjoints d'enseignement PEGC CPE COP
	DPE 5	Professeurs de lycées professionnels
	DPE 6	Lettres classiques et modernes, histoire-géographie. Agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement.
	DPE 7	Disciplines scientifiques, mathématiques sciences physiques, chimie, sciences et vie de la terre, biochimie. Agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement.
	DPE 8	Langues vivantes. Agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement.
	DPE 9	Philosophie, SES, documentation, éducation musicale, STI, économie gestion, SMS, technologie. Agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement.
DAPAOS (Division de l'Administration des Personnels ATSS et ITRF)	**DAPAOS 1**	Personnels d'administration scolaire et universitaire des catégories A et B - Personnels ITRF cat A et B
	DAPAOS 2	Personnels administratifs titulaires de catégorie C – Personnels ITRF titulaires de catégorie C
	DAPAOS 3	Personnels sociaux et de santé titulaires et non titulaires
	DAPAOS 4	Personnels non titulaires
	DAPAOS 5	Personnels de laboratoire titulaires et non titulaires Personnels ATEC (adjoints techniques)
DEEP (Division des Etablissements d'Enseignement Privés)		Personnels enseignants des établissements d'enseignement privés du 1er et 2nd degré sous contrat